

**PROCESSUS D'ADMISSION POUR L'ÉCOLE LE VITRAIL  
DOCUMENT MIS À JOUR LE 26 SEPTEMBRE 2016 PAR LES MEMBRES DU COMITÉ  
ADMISSION**

**IMPORTANT : AUCUNS DOCUMENTS, RENCONTRES OU STAGES N'ONT UN CARACTÈRE ÉLIMINATOIRE.** Le processus mis en place et les différentes étapes existent afin que les familles soient bien informées des caractéristiques de l'école. Il ne s'agit pas de moyens visant à éliminer des familles.

**CRITÈRES D'ADMISSION  
PRIMAIRE ET SECONDAIRE**

- A. Adhérer au projet éducatif basé sur l'auto formation assistée et aux 5 balises du cadre de référence de l'école Le Vitrail :
- Une école milieu de vie ouverte sur le monde.
  - Développement intégral de l'élève.
  - Des familles et une communauté en coéducation.
  - Une gouvernance collaborative de l'école.
  - Un environnement ouvert de formation.
- B. Être de niveau maternelle à 5e secondaire.
- C. Effectuer la demande d'admission durant la période officielle déterminée par la politique d'admission de la CSDM qui se termine habituellement le dernier jour d'octobre.
- D. Compléter toutes les étapes d'admission.

**PROFIL D'APPRENANT**

Tout au long de son parcours, l'apprenant du Vitrail, sera le principal responsable de sa propre réussite et de ses apprentissages, il sera prêt à s'engager dans un projet d'autoformation. Il fera donc preuve d'une certaine autonomie, d'organisation, de coopération, et il sera prêt à être accompagné dans ses réflexions et ses choix par l'ensemble des acteurs essentiels à son développement : sa famille, les membres du personnel, la communauté et les autres jeunes de notre milieu.

L'apprenant du Vitrail contribuera à la réussite des autres jeunes et à celle de sa communauté. Avec un esprit d'ouverture, d'empathie et de tolérance, il devra donc participer à la prise de décisions, contribuer à la réflexion collective et voir à ce que ses apprentissages puissent servir la communauté.

L'apprenant du Vitrail doit avoir intégré les valeurs de respect, de responsabilisation, de coopération, d'autonomie et d'engagement ou accepter d'être accompagné tout au long de son parcours scolaire afin de se les approprier.

### **PROFIL DES PARENTS (DE LA FAMILLE)**

L'école alternative naît de la volonté de parents de s'engager activement dans l'éducation formelle de leurs enfants. Les parents doivent donc adhérer au modèle de l'école, donc bien le comprendre, et ainsi contribuer à la vie du milieu (à la hauteur de ce qu'ils peuvent offrir) afin d'aider les jeunes à cheminer, à se développer et à apprendre.

Les parents sont ici des partenaires dans l'éducation, non seulement de leurs enfants, mais de l'ensemble des enfants de l'école. Il est donc important de comprendre que faire le choix de l'alternatif n'est pas que le choix d'un jeune ou de ses parents, c'est un choix familial et tous doivent comprendre que leur implication est essentielle au bon fonctionnement de l'école.

### **PRIORITÉS**

#### **A. La fratrie.**

Définition de la fratrie (politique d'admission de la CSDM) : enfants d'un même foyer familial. Le foyer familial désigne des personnes formant une famille habitant à la même adresse sous la responsabilité d'au moins un adulte.

Le comité admission, composé de parents, de la direction et de membre du personnel se réserve le droit d'examiner des situations particulières relatives à la fratrie.

#### **B. Les enfants des parents fondateurs.**

#### **C. Territoire « Vitrail » (voir le quadrilatère)**

- Primaire (80% territoire et 20% hors territoire)
- Secondaire (60% territoire et 40% hors territoire)
- Le territoire « Vitrail » s'applique lors de l'admission initiale.

**IMPORTANT : L'école ne peut admettre d'élèves qui résident en dehors du territoire de la CSDM lorsqu'il y a une liste d'attente dans un niveau donné. L'école doit desservir en premier lieu les jeunes de la CSDM.**

**AUTRES FACTEURS PRIS EN CONSIDÉRATION DANS LE TRAITEMENT DE LA  
DEMANDE**

- A. Nécessité de maintenir un équilibre garçons-filles, entre autres au préscolaire.
  
- B. Formation des groupes et équilibre des niveaux dans les groupes multi âges  
L'école se doit de respecter le nombre d'élèves par classe (ratios) prévus par les conventions collectives.

### ÉTAPES D'ADMISSION

RAPPEL : LES ÉTAPES NE SONT PAS ÉLIMINATOIRES. ELLES VISENT À FAIRE CONNAÎTRE AUX FAMILLES LES CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCOLE.

#### 1. Portes ouvertes - **FORTEMENT SUGGÉRÉE**

A cette occasion, vous pourrez vous procurer les documents requis pour l'admission et vous inscrire aux rencontres en sous-groupes (ordre secondaire).

#### 2. Rencontre de discussion-réflexion en sous-groupes au secondaire.

##### **OBLIGATOIRE**

Rencontre en sous-groupes: moment d'échanges et de réflexions quant à la vocation et aux particularités de l'école alternative et quant aux rôles des différents acteurs. Le jeune doit être présent à cette rencontre.

**OU**

**Soirée d'informations pour le préscolaire et le primaire. OBLIGATOIRE**

#### 3. Remise de la demande d'admission complétée. **OBLIGATOIRE**

À remettre au plus tard, le dernier jour d'octobre. Il ne s'agit pas d'une inscription officielle.

#### 4. Traitement de la demande par l'école.

Lecture des différentes demandes d'admission par la direction, des membres du personnel et des parents du comité admission. Communication avec les familles ou l'école d'origine au besoin.

Si le nombre de demandes pour un niveau dépasse le nombre de places, il y a un tirage au sort effectué par la direction, des membres du personnel et des parents du comité admission.

Envoi d'un avis écrit au plus tard le dernier jour du mois de novembre, par l'école, informant la famille de l'admission ou du recours à la liste d'attente.

#### **5. Journées de stages au secondaire : OBLIGATOIRE**

Tous les jeunes admis doivent venir confirmer leur choix en participant à une ou deux journées de stage à laquelle l'école les convoquera.

Il n'y a pas de stages au primaire, mais les jeunes seront invités à une journée d'intégration en mai ou juin

#### **6. Inscription officielle**

À la suite du stage, la famille confirme son choix et complète ainsi son inscription officielle en se présentant au secrétariat avec les documents originaux requis : certificat de naissance du jeune et 2 preuves de résidence sur lesquelles apparaissent son nom et son adresse (le bail n'est pas une preuve de résidence). Pour le secondaire, la famille achemine à l'école d'origine un questionnaire qui est à retourner à l'école.



5927 rue Boyer  
Montréal (QC) H2S 2H8  
Téléphone : 514-596-4650  
levitrail@csgm.qc.ca